



CONTRIBUTION AU PORTE A CONNAISSANCE DE L'ETAT COMMUNE DE MOLIERES-SUR-CEZE

ROUTES DEPARTEMENTALES

1. Voies de niveau 1 au Schéma départemental routier

A ces voies s'appliquent :

- des marges de recul de toute construction de 35m de part et d'autre de l'axe de la voie,
- l'interdiction de tout nouvel accès direct. La suppression des accès privés existants sera

recherchée.

Ces dispositions s'entendent hors agglomération au sens du Code de la Route.

En agglomération, l'avis du gestionnaire de voirie est requis.

Sont concernées les voies : Néant

2. Voies de niveau 2 au Schéma départemental routier

A ces voies s'appliquent :

- des marges de recul de toute construction de 25m de part et d'autre de l'axe de la voie,
- l'interdiction de tout nouvel accès direct. Le regroupement des accès existants sera

recherché.

Ces dispositions s'entendent hors agglomération au sens du Code de la Route.

En agglomération, l'avis du gestionnaire de voirie est requis.

Sont concernées les voies : RD51

3. Voies de niveau 3 au Schéma départemental routier

A ces voies s'appliquent :

- des marges de recul de toute construction de 15m de part et d'autre de l'axe de la voie,
- l'interdiction de tout nouvel accès direct.

Ces dispositions s'entendent hors agglomération au sens du Code de la Route.

En agglomération, l'avis du gestionnaire de voirie est requis.

Sont concernées les voies : RD130

4. Voies de niveau 4 au Schéma départemental routier

A ces voies s'appliquent :

- des marges de recul de toute construction de 15m de part et d'autre de l'axe de la voie,
- l'avis du gestionnaire de voirie pour tout nouvel accès direct.

Ces dispositions s'entendent hors agglomération au sens du Code de la Route.

En agglomération, l'avis du gestionnaire de voirie est requis.

Sont concernées les voies : RD244

ESPACES NATURELS SENSIBLES DU GARD

1. ENS d'intérêt départemental prioritaire

- Site N°85 : Haute vallée de la Cèze et du Luech – valeurs écologique, paysagère et géologique maximales, bonne valeur archéologique/historique.

Le périmètre de ce site est entre autre, fondé sur deux Natura 2000, un site S d'Importance Communautaire (directive habitat) et une Zone de Protection Spécial (Directive oiseaux). Trois habitats d'intérêts communautaires sont susceptibles d'être présent sur le site : forêt de châtaigniers, forêts riveraine de soles et de peupliers et prairies maigres de fauches. Quand aux espèces animales d'intérêts communautaires, le site abriterait notamment les espèces de rivières (écrevisses à pattes blanches, castor d'Europe, Barbeau méridional et blageon) et les oiseaux (faucon pèlerin, busard st martin, aigle beauté, bondrée apivore, circaète Jean-le-blanc, pique noir, etc....).

Ce territoire plutôt forestier est aussi composé de milieux ouverts entretenu par le pâturage (prairies et pelouses, de vallons et de crêtes acérés séparées par des vallées et des cours d'eaux. Le paysage comprend donc une variété d'éléments structurants. Notamment des terrasses. Il s'agit d'un paysage emblématique, des Cévennes schisteuses, avec de nombreux sites battis à préserver.

2. ENS d'intérêt départemental

Néant

3. ENS d'intérêt local

- Site N°21 : Les Brousses – bonne valeur écologique

Ce vallon forestier abrite une flore rare ou menacée, en particulier le long du ruisseau où l'on peut observer l'Orchis de Provence, l'Ophioglosse commun ou encore de Pin de Salzman. La faune comprend un poisson spécifique des cours d'eau temporaires méditerranéens, le barbeau méridional.

PLAN DEPARTEMENTAL des ITINERAIRES de PROMENADES et de RANDONNEES

1. Sentiers de Grande randonnée (GR), Grande randonnée de Pays (GRP)

RAS pour les deux

2. Sentiers de Petite randonnée (PR)

Présence du PR7 au sud-est du territoire communal qui passe par le centre bourg de Molières et assure une boucle autour du château de Montalet.

PR6 principalement centré sur la commune de Robiac-Rochessadoule il fait une incursion à l'ouest de la commune au sud de la Seize.

CF le Grad à pied est au Topo-guide local.

3. Réseaux locaux d'itinéraires multi-activités (pédestre, équestre, VTT)

CF Communauté de Communes et Communes